

**HALL B**  
**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
**N° B505 AU 5è ETAGE**

ENTREE	3.72 m <sup>2</sup>
SEJOUR/CUISINE	31.11 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	2.89 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11.99 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9.59 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10.66 m <sup>2</sup>
SDB	5.92 m <sup>2</sup>
SDE	3.61 m <sup>2</sup>
WC	1.79 m <sup>2</sup>

**SURFACE HABITABLE 81.28 m<sup>2</sup>**

BALCON 1	8.01 m <sup>2</sup>
BALCON 2	7.31 m <sup>2</sup>

**SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE 96.60 m<sup>2</sup>**

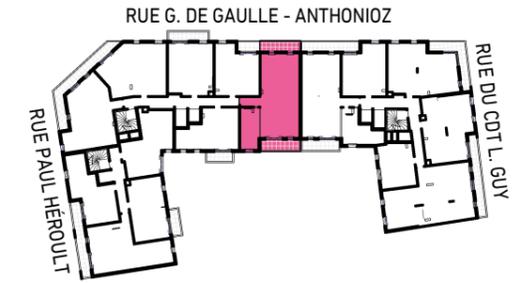
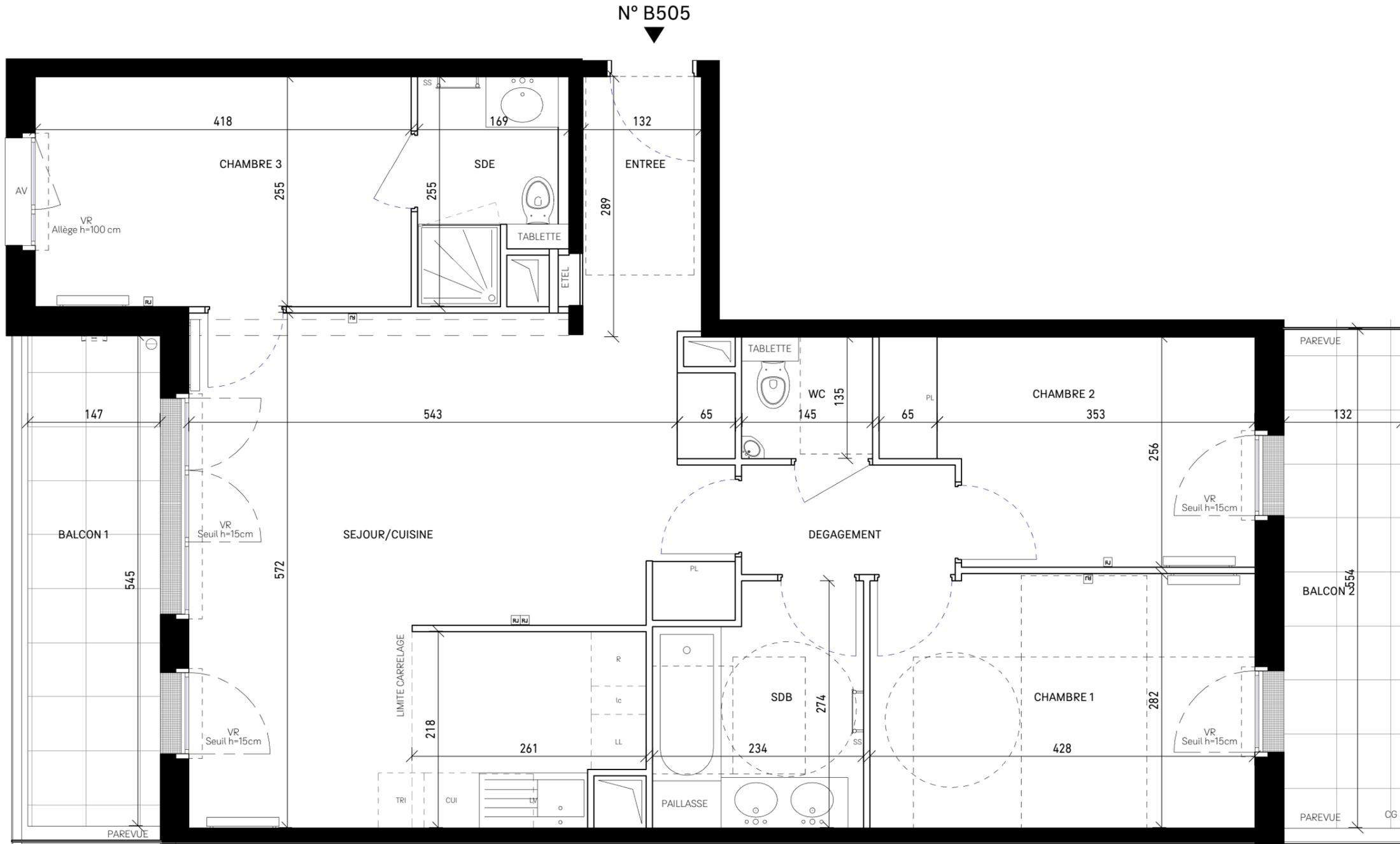
PAGE 1/2

**LEGENDE**

[RJ]	Prise RJ 45	SS	Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée	—	Radiateur
VR	Volet Roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LL	Lave-linge
[---]	Soffite / faux-plafonds	LV	Lave-vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	CUI	Cuisson
PL	Placard	TRI	Tri sélectif
		—	Retombée de poutre



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, règlementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.



**HALL B**  
**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
**N° B505b AU 5<sup>è</sup> ETAGE**

LEGENDE			
[RJ]	Prise RJ 45	[SS]	Sèche Serviette
[AV]	Allège Vitrée	[R]	Radiateur
[VR]	Volet Roulant	[R]	Réfrigérateur
[GC]	Garde-corps	[LL]	Lave-linge
[Soffite]	Soffite / faux-plafonds	[LV]	Lave-vaisselle
[ETEL]	Esp techn. elect. du lgt	[CUI]	Cuisson
[PL]	Placard	[TRI]	Tri sélectif
		[Retombée]	Retombée de poutre



*Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.*